

Image not found or type unknown



Etant résidant français et et toucher un héritage en angleterre

Par **wip**, le **20/06/2009** à **12:18**

Bonjour,
1/ Etant Français et résidant Français, pour un héritage en Angleterre, doit on payer les frais de successions en Angleterre puis en France ?
2/ Le défunt avait laissé de l'argent en Banque (toujours en Angleterre) pour payer le frais de succession, doit on payer les frais sur cette somme aussi ?
Merci d'avance de vos réponses .